

## Un Peu de Propagande

De la Gazette Franco-Américaine, de New York:

Nous recevons la lettre suivante: Permettez-moi d'exprimer la surprise que me cause votre article intitulé "Un Peu de Propagande."

Si vous appelez la campagne vipérine que les Boches mènent en ce moment aux Etats-Unis "un peu" de propagande, qu'appellerez-vous de la propagande tout court?

Ou peut-être n'êtes-vous pas au courant de ce qui se passe depuis quelque temps sous vos yeux?

Les nombreux articles pro-boches et nettement anti-français qui ont paru et qui paraissent systématiquement et régulièrement dans un grand nombre de journaux américains des plus respectables, ainsi que dans des journaux et périodiques qui le sont moins, qu'est-ce sinon de la propagande?

Les brochures, circulaires, etc., envoyées par millions dans les plis des journaux, dans des catalogues ou comme imprimés, commerciaux venant directement d'Allemagne ou par la voie de la Hollande, la Suisse, le Danemark, la Suède, etc., et qui dénoncent la France comme militariste, comme anti-américaine, comme anti-humanitaire, etc., qu'est-ce sinon de la propagande?

Les démarches auprès de M. Harding des von Mach, des Viereck, etc., dans le but d'influencer la politique étrangère du nouveau président, qu'est-ce, sinon de la propagande?

Les réunions anti-françaises qui ont eu lieu, non seulement à New-York au Madison Square Garden, mais dans de nombreuses autres villes américaines, dans le but de dénoncer les "Horreurs du Rhin" imaginées par le bureau des propagande de Berlin, qu'est-ce, sinon de la propagande?

Les quêtes publiques, les fêtes de charité, etc., dans le but de ramasser de l'argent pour empêcher les "pauvres enfants boches" de mourir de faim, qu'est-ce, sinon de la propagande?

N'avez-vous donc pas lu dans les journaux la superbe allocution de M. Jusserand, dans laquelle il démontre que quand on répète à l'infini que "2 et 2 font 5," à la longue cet argument devient un axiome et pour de nombreuses personnes le fait que 2 et 2 font 5 devient indiscutable?

C'est là ce que s'efforcent de faire les Boches en remettant continuellement sur le tapis l'allégation des "Horreurs sur le Rhin," afin de l'ériger en axiome et de convaincre les Américains, qui nous ne le savons que de trop par l'exemple de la prohibition—il n'est que trop aisé de convaincre, que les "Horreurs sur le Rhin" sont un fait indéniable et au-dessus de toute discussion.

Non, je n'ai pas de votre avis. Tout Français ou Américain d'origine française, digne de ce nom, doit à sa mère-patrie de combattre par tous les moyens cette pernicieuse propagande, moi, à la longue, menacerait sérieusement l'amitié séculaire entre la France et les Etats-Unis.

J'estime que l'émotion des quelques Français dont vous parlez est des plus justifiées et doit être partagée de tous les vrais patriotes.

L'exemple que vous donnez de la propagande boche, au début et pendant la grande guerre, ne tient pas debout. Contrairement à ce que vous dites, pour quiconque a suivi de près les événements qui se sont passés en Amérique de 1914 à 1917, il est un fait absolument indéniable, c'est que, malgré l'invasion de la Belgique, malgré la théorie monstrueuse du "chiffon de papier," malgré toutes les atrocités commises par les Boches, la propagande boche a été tellement efficace aux Etats-Unis que, si ce n'avait été la stupidité du gouvernement boche qui l'a poussé à faire commettre des attentats criminels dans le Paysanania, puis à faire sombrer la Lusitania et plus tard à interdire la liberté des mers aux navires améri-

## M. RENÉ VIVIANI



—Photo par Underwood & Lothrop, N. Y.

M. Viviani s'est embarqué samedi, 19 mars, au Havre, à bord de la "Lorraine." Il se rend à Washington en mission spéciale du gouvernement français. Interviewé avant son départ par un confrère parisien, M. Viviani déclara qu'il portera au président Harding l'hommage du gouvernement français et qu'il sera l'interprète de toute la France. Il entretiendra des fonctionnaires du gouvernement et des hommes publics américains au cours de sa visite, et assurera la continuité des relations affectueuses entre les deux peuples. Si des malentendus entretenus par la propagande adverse existent, ils seront dissipés.

Il suffit, dit M. Viviani, que la France, montre son droit, ses intentions pacifiques et sa modération pour écarter les accusations d'impérialisme. Ses plaies crient l'injustice effroyable qui en résulterait si l'Allemagne vaincue ne les réparait pas.

M. Viviani assistera à diverses manifestations franco-américaines, mais il résidera surtout à Washington.

Le public se fait une haute idée de la mission de M. Viviani. M. Millerand l'a reçu vendredi, 18 mars et il a passé plusieurs heures au ministère des affaires étrangères. Une foule nombreuse s'est pressée à la gare pour assister à son départ, et les journaux parlent de la grande importance que le gouvernement français attache à sa visite en Amérique.

## LA PEINE CAPITALE AU MOYEN DU GAZ

Reno.—Le sénat a adopté un projet de loi demandant que la peine de mort soit appliquée au moyen du gaz et qu'une pièce spéciale soit construite dans la prison pour rendre facile une telle exécution. Le projet de loi a été envoyé au gouverneur Boyle.

cains, jamais les Américains ne seraient entrés dans la guerre.

Non, ne les laissons pas faire. Cela a été le malheur de la France, par le passé, de n'avoir pas fait "de trop laisser faire" et la conséquence en a été:

En 1870, que les Américains crurent que les Allemands s'étaient battus pour une juste cause, ce qui, pendant de longues années, nous aliéna les sympathies américaines;

En 1894, lors de l'affaire Dreyfus, que ce pays fut amené à croire que les Français étaient des anti-sémites, ce qui nous aliéna la grande population juive des Etats-Unis;

En 1900, lors de la séparation des Eglises et de l'Etat, que l'Amérique fut convaincue que la France était un pays irréligieux et anti-catholique, ce qui nous aliéna la grande majorité des personnes religieuses et surtout des catholiques des Etats-Unis.

Non, ne les laissons pas faire. Au contraire, que tous les bons Français, que tous les bons Américains de descendance française, que tous les amis de notre belle France, se lèvent comme un seul homme pour propager la vérité sur notre beau et noble pays et pour protester avec la dernière énergie contre les allégations perfides et mensongères de ces ennemis du genre humain, les Boches!—Clement Rueff.

## RESPECT AUX DROITS DES GENS

Un certain Bernard fut accosté hier par un sergent de ville qui le pria d'ouvrir la valise qu'il portait, au moment où il venait de descendre du tramway, rues 9e et Mission, San Francisco. La valise contenait quatre litres de whisky. Bernard fut arrêté et a comparu devant le juge avec sa valise et son whisky, charges accablantes, s'il en fut.

Après avoir entendu les dépositions, le juge M. T. Dooling a donné l'ordre de renvoyer le cas pour saisie illégale de "liqueurs."

S'adressant à l'assistant attorney des Etats-Unis, A. M. Hardie, le juge Dooling s'est écrié: "Ne comprenez-vous pas que les sergents de ville ne peuvent pas arrêter dans la rue tous ceux qui portent des valises? Il y en a trop, pour que les agents puissent se permettre d'agir de cette façon. Qu'arriverait-il, en effet, si les sergents de ville avaient ce droit? C'est que tout le pays serait conduit devant ce tribunal!"

Bernard qui ne perdait pas le nord, demanda à la Cour quel allait être le sort de son whisky et de sa valise.

—Eh! bien... l'un et l'autre vous appartiennent, répondit le juge. Je n'ai pas d'avis à vous donner; mais si le gouvernement obtient un mandat contre vous, ses agents auront le droit de faire des perquisitions et de vous les enlever."

Sans en demander davantage, et sans attendre plus longtemps, Bernard prit sa valise et son whisky et sortit en toute hâte, espérant bien qu'on ne l'y prendrait plus.

Les buveurs d'eau en ont la jaunisse.

C'est en 1574, dans un grand dîner donné par Henri III de France que l'on se servit pour la première fois de fourchettes.

## Trois Nouveaux Marechaux

Fayolle, Franchet d'Esperey et Lyautey  
Mais on omiss Castelnuau

Trois nouveaux maréchaux ont été nommés par le Conseil des ministres dernièrement, les généraux Fayolle, Franchet d'Esperey et Lyautey. Ces nominations sont précédées des rapports suivants adressés au président de la République par M. Louis Barthou, ministre de la guerre:

1. La haute situation morale que le général Fayolle tient de l'importance de son rôle pendant la guerre a été déjà consacrée exceptionnellement par la loi du 29 février 1920 qui a replacé sans limite d'âge, cet officier général dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée. Le Conseil des ministres a pensé que le pays devait témoigner d'une façon plus éclatante sa reconnaissance au grand soldat qui a été partout et toujours égal à son rôle et à son devoir. La carrière de guerre du général Fayolle a été résumée le 21 octobre 1919 dans la décision qui lui a conféré la médaille militaire: "Merveilleux soldat, qui depuis 1914 n'a pas cessé de lutter contre l'ennemi. En 1918, l'a saisi à la gorge et a pris une part prépondérante à la victoire. A dirigé les opérations de ses armées avec une sûreté de jugement, une décision et un sens des réalités incomparables. A les plus beaux titres à la reconnaissance du pays."

Cette situation ne peut avoir son plein effet que si le général Fayolle reçoit, après l'avoir si brillamment méritée, la plus haute des distinctions militaires.

2. Le Conseil des ministres a cru traduire les vœux de l'armée et du pays en vous proposant de conférer au général Franchet d'Esperey, qui a été l'un des plus énergiques artisans de la victoire définitive, la dignité de maréchal de France. Après avoir résisté, au lendemain de Charleroi, à la pression ennemie, cet officier général, commandant de la 5e armée à la bataille de la Marne, établissait sa haute réputation de chef par la libération de la ville de Reims, désormais inviolée. En 1918, le nom du général Franchet d'Esperey devait revêtir encore plus d'éclat. Commandant en chef en Orient, il remportait, en septembre, les grandes victoires de Macédoine qui, par la première capitulation de l'ennemi, précipitèrent le sort des armes en faveur de la France et de ses alliés. En attendant que l'Histoire donne à son rôle toute son importance, le chef vainqueur en Orient mérite sa place d'honneur auprès des autres maréchaux de France vainqueurs sur les théâtres d'Occident.

3. En maintenant, par le décret du 29 octobre 1919, le général de division Lyautey en activité hors cadre, l'un de vos prédécesseurs consacrait au nom du pays, les services éclatants et continus rendus par cet officier général. Il lui donnait en même temps la possibilité de mener à bien l'œuvre de pacification et d'organisation que, nommé dans une heure tragique, il avait si heureusement poursuivie. Le général Lyautey n'a pas cessé depuis de justifier cette confiance. Ses incomparables qualités de chef, déployées au milieu des plus grandes difficultés, son sens de l'action, son autorité, sa méthode et ses succès ont fait de lui un des meilleurs artisans de la gloire française. Il a gagné, dans tous les domaines, la bataille du Maroc, qu'il a conservé à la France et à la civilisation. Le Conseil des ministres a estimé que ces titres exceptionnels devaient lui valoir la plus haute dignité militaire.

## Les Teintures

René.—Je me demande s'il est dangereux de se teindre les cheveux?

Pierre.—Je te crois, j'ai eu de mes oncles qui s'est teint les cheveux et trois mois après il était marié à une veuve qui avait quatre enfants.